

Préparation de la rentrée scolaire dans le premier degré

ÉDITO

Au moment où se terminent les premières opérations de la préparation de la rentrée scolaire 2017, je tiens à vous présenter le cadre général dans lequel s'inscrit notre action, ainsi que les mesures arrêtées après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale du 2 février et du comité technique spécial départemental du 6 février 2017.

Au-delà du regard porté aux prévisions d'effectifs et aux contextes locaux, la répartition des moyens dans les écoles du département participe de l'équité sociale qui sous-tend nos travaux. Notre département s'engage depuis plusieurs années, dans le cadre des objectifs nationaux et académiques, pour que chaque élève puisse réussir pleinement sa scolarité. Il s'agit bien de construire une École exigeante et plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite, une École au cœur de la République qui garantisse l'égalité et développe la citoyenneté, une École qui forme et accompagne les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.

Le département favorise la mobilité sociale ascendante des jeunes qui lui sont confiés, et ce, en ciblant avant tout l'élévation du niveau de qualification de chacun. Pour ce faire, la sécurisation du parcours de l'élève, en prévenant et luttant contre le décrochage scolaire, est centrale tout au long de la scolarité obligatoire et à l'entrée au lycée. Puis, durant les années lycées, il s'agit d'accompagner l'ambition de tous vers les études post bacs, dans le « cadre bac -3 / bac +3 ».

Si la situation actuelle est encourageante il importe de poursuivre l'effort, voire de l'accentuer au profit de ceux qui sont les plus fragiles. Notre attention se portera donc de nouveau sur l'École maternelle, École première et fondamentale, sur les territoires prioritaires REP et REP+, sur les élèves en difficulté, ceux en situation de handicap et sur la mise en place d'un pilotage partagé de proximité.

Le cadre fixé prend appui sur quatre axes, déclinant au plus près des réalités de terrain les orientations nationales et académiques :

1. sécuriser le parcours des élèves au sein d'une École inclusive,
2. compenser les disparités sociales et territoriales en renforçant l'accompagnement des plus fragiles au sein d'une École équitable,

3. faire vivre les valeurs de la République au sein d'une École moderne et ouverte,

4. piloter en proximité, accompagner, former et évaluer

Les évolutions qui sont soutenues participent de la mise en place d'un système éducatif moderne et en constante adaptation à son environnement. Poursuivre l'effort en direction des plus fragiles, veiller à construire une École juste et équitable, piloter chaque unité, chaque réseau en proximité et maintenir la cohésion d'ensemble de l'école primaire à l'entrée à l'université, telles sont les lignes de force de notre action.

L'Inspecteur d'académie
DASEN du Pas-de-Calais



Jean-Yves BESSOL

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais



LES MOYENS

Une baisse démographique.

Les effectifs du premier degré dans le Pas-de-Calais ont baissé de 1327 élèves à la rentrée 2016. Cette baisse a été cependant atténuée par une augmentation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en éducation prioritaire de près de 300 élèves grâce au travail conduit par les directeurs des écoles et les inspecteurs de l'éducation nationale envers les familles avec l'appui des collectivités locales et de la CAF.

Ce sont encore 1250 élèves de moins qui sont prévus à la rentrée 2017.

Une dotation d'emplois favorable : + 112

Les modalités renouvelées d'allocation des moyens qui prennent en compte les caractéristiques sociales des académies et des départements ainsi que la poursuite de l'effort en faveur de l'éducation prioritaire ont conduit à une dotation de 112 emplois supplémentaires pour le premier degré. ■

Ecoles hors éducation prioritaire

La dotation d'emplois positive dans un contexte démographique à la baisse profite à toutes les catégories d'écoles : les seuils d'ouverture et de fermeture ont été baissés de manière significative. De nombreuses mesures de fermetures ont ainsi été abandonnées. Il y a aura moins de fermetures (25 fermetures et 14 fermetures conditionnelles) et plus d'ouvertures de classes (41 dont 12 conditionnelles)

Ecoles en Education prioritaire

Aucune fermeture en éducation prioritaire et en quartier politique de la ville n'est arrêtée, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Les écoles situées en éducation prioritaire qui n'étaient pas encore entrées dans le dispositif Plus de maîtres que de classes (51 écoles) se verront toutes dotées d'un enseignant supplémentaire dans le cadre de ce dispositif. Deux écoles en REP+ de 13 classes et plus seront dotées d'un second maître supplémentaire. Ce sont donc + 53 postes de maîtres plus supplémentaires qui sont créés portant le total départemental à 176 postes de maîtres plus. Ainsi, toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire disposeront d'au moins un maître plus à la rentrée 2017.

L'effort de scolarisation des enfants de moins de 3 ans sera poursuivi : + 300 élèves de moins de 3 ans sont envisagés. Outre les capacités d'accueil actuelles, ce sont 6 emplois supplémentaires qui sont dédiés à la scolarisation précoce en éducation prioritaire.

Formation enseignante

L'effort pour la formation continue se poursuit par la création de 20 postes de brigade de formation qui portera la brigade départementale à 55 postes. Les 20 emplois créés seront implantés sur les bassins d'éducation de Boulogne et Calais (Lens et Béthune en 2016).

Le renforcement des équipes de circonscription afin de développer l'accompagnement de proximité se poursuit par la création de 32 postes de maîtres formateurs en circonscription (soit un total de 128 EMF).

L'augmentation du temps de décharge pour les maîtres formateurs est mise en place à la rentrée 2017. Ces deux dernières mesures consistent en l'équivalent de 17 emplois.

Handicap

- Création d'un poste à l'IME Rang du Fliers (EPDAHAA)

- 60 départs en formation ASH longues (120 départs sur 2 ans)

Postes spécifiques

- Création d'un poste pour l'enseignement des sciences
- Création d'un emploi pour la scolarisation des enfants allophones et nouvellement arrivés

La dotation d'emplois ainsi que les mesures arrêtées doivent permettre de mieux atteindre nos objectifs en terme de sécurisation du parcours des élèves et de compensation des disparités sociales et territoriales. Elles traduisent clairement la priorité accordée au premier degré pour assurer la réussite du parcours des élèves, en encadrant mieux encore les élèves et en renforçant la formation des enseignants. ■

LISTE DES DÉCISIONS PRISES À L'ISSUE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL DU 6 FÉVRIER 2017

Ouverture de postes

En maternelle : 14

- Arques, Albert Camus REP+ 3403 M (Saint-Omer 1)
- Bailleul-sire-Berthoult, Lucie Aubrac 1409 V (Arras 3)
- Billy-Montigny, Louise Michel REP 274 L (Montigny-en-Gohelle)
- Bruay-La Buisnière, Louis Pasteur REP 346 P (Bruay)
- Calais, Lesieur REP+ 403 B (Calais 1)
- Campagne-lez-Wardrecques, Marcel Pagnol 1692 C (Aire-sur-la-Lys)
- Courcelles-les-Lens, Delaby REP 3244 P (Noyelles-Godault)
- Fresnes-les-Montauban (regroupement pédagogique intercommunal) 754 H (Arras 3)
- Grenay, Jacques Prévert REP+ 2965 L (Bully-les-Mines)
- Izel-les-Equerchin 1426 N (Arras 3)
- Landrethun-les-Ardres, Les Lilas 1124 K (Saint-Omer 2)
- Liévin, Petits Bois REP 3538 J (Liévin)
- Lillers, Charles Perrault REP 4342 H (Béthune 2)
- Sallaumines, Gisèle Foucart REP+ 3270 T (Avion)

En maternelle conditionnelle : 2

- Croisette (regroupement pédagogique intercommunal) 2031 W (Saint-Pol)
- Sallaumines, Emile Basly REP+3556 D (Avion)

En élémentaire : 16

- Audincthun (regroupement pédagogique intercommunal) 1744 J (Saint-Omer 1)
- Bouquehault, Du Hêtre 1028 F (Saint-Omer 2)
- Bully-les-Mines, Suzanne Blin 1576 B (Bully-les-Mines)
- Courcelles-les-Lens, Paul Sion REP 3431 T (Noyelles-Godault)
- Courcelles-les-Lens, Roger Salengro REP 1277 B (Noyelles-Godault)
- Douvrin, Marie Curie 1471 M (Vendin-le-Vieil)
- Esquerdes, Pierre Brossolette 2337 D (Saint-Omer 1)
- Fléchin (regroupement pédagogique intercommunal) 4202 F (Saint-Pol)
- Grenay, Ferdinand Buisson REP+ 2964 K (Bully-les-Mines)
- Grenay, Jean Rostand REP+ 3432 U (Bully-les-Mines)
- Lens, Thérèse Cauche REP+ 4461 M (Lens)
- Marck, Du Moulin 3358 N (Audruicq)
- Outreau, Jean Macé 3169 H (Boulogne 2)
- Roquetoire, Martin Luther King 2931 Z (Aire-sur-la-Lys)
- Saint-Omer, Ferdinand Buisson REP+ 3553 A (Saint-Omer 2)
- Tortequesne, Groupe scolaire Léon Waymel 772 C (Arras 3)

En élémentaire conditionnelle : 9

- Calais, Archimède 1137 Z (Calais 1)
- Courcelles-les-Lens, Marcelle Cloez REP 1279 D (Noyelles-Godault)
- Harnes, Henri Barbusse REP 3772 N (Vendin-le-Vieil)
- Lens, Marie Curie REP+ 1336 R (Lens)
- Libercourt, Jean Jaurès REP 3443 F (Carvin)
- Lillers, Jacques Prévert REP 1019 W (Béthune 2)
- Mazingarbe, Beugnet-Evrard REP 3448 L (Bully-les-Mines)
- Noyelles-Godault, Pierre et Marie Curie 3664 W (Noyelles-Godault)
- Oignies, Georges Brassens REP 1386 V (Noyelles-Godault)

Renforcement du dispositif

« Plus de maîtres que de classes » : 53

- Aire-Sur-La-Lys, Centre REP 1743H (Aire Sur La Lys)
- Aire-Sur-La-Lys, De Saint Quentin REP 1740E (Aire Sur La Lys)
- Annay-sous-Lens, Joliot-Curie REP 3412X (Vendin Le Vieil)
- Auchel, Jean De La Fontaine REP 0823H (Auchel)
- Auchel, Victor Hugo REP 3417C (Auchel)
- Auchel, Edmond Michelet REP 0817B (Auchel)
- Auchel, Anatole France REP 3415A (Auchel)
- Auchel, Alphonse De Lamartine REP 3814J (Auchel)
- Auchy-Les-Mines, Jacques Prevert REP 2540Z (Bethune 4)
- Boubers-Sur-Canche, Primaire REP 1934R (Saint Pol)
- Bruay-La-Buissiere, Jules Ferry REP 3036N (Bruay)
- Bully-Les-Mines, George Sand REP 1573Y (Bully Les Mines)
- Bully-Les-Mines, Jean Zay REP 1574Z (Bully Les Mines)
- Calais, Oran-Constantine REP+ 3854C (Calais 1)
- Calais, Greuze REP+ 3347B (Calais 2)
- Calonne-Ricouart, Eugène Deneux REP 3422H (Auchel)
- Calonne-Ricouart, Henri Barbusse REP 2956B (Auchel)
- Courcelles-Les-Lens, Paul Sion REP 3431T(Noyelles Godault)
- Divion, Pierre Et Marie Curie REP 3860J (Auchel)
- Divion, Joliot Curie REP 4056X (Auchel)
- Equihen-Plage, Jean Mace-FBuisson REP 1244R (Boulogne 2)
- Fouquieres-Les-Lens, Jean Mace REP 3050D (Montigny-en-Gohelle)
- Haisnes, Pierre Perret REP 2968P (Béthune 4)
- Harnes, Jean Jaures REP 1369B (Vendin-le-Vieil)
- Harnes, Joliot Curie REP 1372E (Vendin-le-Vieil)
- Harnes, Henri Barbusse REP 3772N (Vendin-le-Vieil)
- Henin-Beaumont, Jules Michelet REP 23505Y (Henin-Beaumont)
- Le Portel, Camus-Pasteur REP 1260H (Boulogne 2)
- Libercourt, Jean Jaures REP 23443F (Carvin)
- Lievin, Pierre Brossolette REP 4117N (Lievin)
- Lievin, Jean De La Fontaine REP 1561K (Lievin)

- Lievin, Adrienne Berteloot Mixte REP 1559H (Lievin)
- Lievin, Jean Mace Mixte REP 1560J (Lievin)
- Lievin, Jean Jaures REP 3474P (Lievin)
- Lievin, Des Petits Bois REP 3538J (Lievin)
- Lillers, Jacques Prévert REP 1019W (Béthune 2)
- Lillers, Jacques Brel REP 2429D (Béthune 2)
- Mericourt, Pierre Et Marie Curie REP 1430T (Avion)
- Mericourt, Saint Exupery REP 1432V (Avion)
- Montigny-en-Gohelle, Daniele Casanova REP 1304F (Montigny-en-Gohelle)
- Noeux-Les-Mines, Louis Pergaud REP 0981E (Béthune 3)
- Oignies, Pierre Brossolette REP 1381P (Noyelles-Godault)
- Oignies, Andre Pantigny REP 1382R (Noyelles-Godault)
- Oignies, Savary Bouquet REP 3362T (Noyelles-Godault)
- Racquinghem, Les Landes REP 2759M (Aire-sur-la-Lys)
- Rouvroy, Jules Ferry-Pierre Brossolette REP 3811F (Henin-Beaumont)
- Sains-En-Gohelle, Jaures-Curie REP 3897Z (Béthune 3)
- Sains-En-Gohelle, Jean Mace-Henri Barbusse REP 4015C (Béthune 3)
- Saint-Martin-Boulogne, A.Rodin REP 0873M (Marquise)
- Saint-Omer, Edmond Michelet REP+1706T (Saint-Omer 2)
- Sallaumines, Emile Zola REP+3554B (Avion)
- Wingles, Jules Ferry REP 1538K (Carvin)
- Wingles, Suzanne Blin REP 3368 Z (Carvin)
- 2 postes sur la circonscription de Béthune 4 4393 N
- 2 postes sur la circonscription de Boulogne-sur-Mer 2 041A
- 1 poste sur la circonscription de Bruay 0238 X
- 2 postes sur la circonscription de Bully-les-Mines 2396 T
- 1 poste sur la circonscription de Calais 1 3027 D
- 1 poste sur la circonscription de Calais 2 0243 C
- 3 postes sur la circonscription de Carvin 3996 G
- 2 postes sur la circonscription d'Henin-Beaumont 0244 D
- 6 postes sur la circonscription de Liévin 3618 W
- 1 poste sur la circonscription de Marquise 4248 F
- 2 postes sur la circonscription de Montigny-en-Gohelle 2395 S
- 4 postes sur la circonscription de Noyelles-Godault 0234 T
- 1 poste sur la circonscription de Saint-Omer 2 0252 M
- 1 poste sur la circonscription de Saint-Pol 0253 N
- 4 postes sur la circonscription de Vendin-le-Vieil 0246 F

Fermetures de postes

En maternelle : 14

- Andres, Les Sources Bleues 1027 E (Calais 1)
- Auxi-le-Château 3852 A (Saint-Pol)
- Beaumetz-les-Cambrai (regroupement pédagogique intercommunal) 542 C (Arras 2)
- Busnes, A. de Saint-Exupéry 2327 T (Béthune 2)
- Calais, Delaroché-Van Dyck 1141 D (Calais 2)
- Condette, Louis Pasteur 3521 R (Boulogne 2)
- Dainville, Charles Brisse 2410 H (Arras 4)
- Estevelles, Jacques Prévert 3046 Z (Carvin)
- Guines, Centre 418 T (Calais 1)
- Houdain, Les Colombes 361 F (Bruay)
- Houille, Jules Ferry 1715 C (Saint-Omer 2)
- Liévin, Frédéric Chopin 307 X (Liévin)
- Saint-Venant, Lamartine 3512 F (Béthune 2)
- Wizernes, Levy Ullmann 3181 W (Saint-Omer 1)

En maternelle conditionnelle : 11

- Arras, Oscar Cléret 471 A (Arras 1)
- Audruicq, Bredenarde 4191 U (Audruicq)

20 Postes BDFC :

- 10 postes sur la circonscription de Boulogne-sur-Mer (Boulogne 1)
- 10 poste sur la circonscription de Calais (Calais 1)

53 Postes de titulaires départementaux :

- 3 postes sur la circonscription d'Aire-sur-la-Lys 3999 K
- 9 postes sur la circonscription d'Auchel 0239 Y
- 3 postes sur la circonscription d'Avion 2394 R
- 2 postes sur la circonscription de Béthune 2 0235 U
- 3 postes sur la circonscription de Béthune 3 2560 W

- Avion, Marcel Cachin 2251 K (Avion)
- Boulogne-sur-Mer, Perrault-La Fontaine 3144 F (Boulogne 1)
- Calais, Pauline Kergomard 407 F (Calais 1)
- Fruges, 1782 A (Hesdin)
- Hesdin, Les Tilleuls 360 E (Hesdin)
- Liévin, Lamartine 3849 X (Liévin)
- Lumbres, Marie Curie 423 Y (Saint-Omer 1)
- Ostreville (regroupement pédagogique intercommunal) 2056 Y (Saint-Pol)
- Outreau, Pauline Kergomard 3168 G (Boulogne 2)

En élémentaire : 10

- Arques, Jules Ferry 3399 H (Aire-sur-la-Lys)
- Bois-Bernard, Condorcet 1413 Z (Hénin-Beaumont)
- Boulogne-sur-Mer, Cary-Sauvage 1170 K (Boulogne 1)
- Boursin – fermeture de l'école 1029 G (Calais 1)
- Carvin, Michel de Montaigne 1357 N (Carvin)
- Grand-Rullecourt 489 V (regroupement pédagogique intercommunal) – fermeture de l'école (Arras 4)
- Houdain, Léon Blum 3435 X (Bruay-La Buisnière)
- La Caloterie (regroupement pédagogique intercommunal) 1655 M (Montreuil)
- Maroeuil, Marguerite Yourcenar 2975 X (Arras 4)
- Saint-Léonard, Aurore 2839 Z (Boulogne 2)

En élémentaire conditionnelle : 4

- Avesnes-le-Comte, Jules Ferry 475 E (Arras 4)
- Boulogne-sur-Mer, Duchenne-Quinet 1185 B (Boulogne 1)
- Haisnes, Papillon 2967 N (Béthune 4)
- Lumbres, Roger Salengro 1862 M (Saint-Omer 1)

Postes I.E.E.L. (Unité pédagogique élèves allophones)

- fermeture des trois postes sur Calais
- (postes mis à disposition pour les migrants)

Fusions :

- Avion « Marcel Cachin » maternelle 2251 K (Avion) → *en attente du courrier du Maire* et Avion « Marcel Cachin » élémentaire 2447 Y

- Liévin « Adrienne Berteloot » maternelle REP 2283 V (Liévin) → *en attente du courrier* et Liévin « Adrienne Berteloot » élémentaire REP 1559 H → *en attente du courrier du Maire*
- Lumbres « Marie Curie » maternelle 423 Y (Saint-Omer 1) et Lumbres « Suzanne Lacore » maternelle 422 X
- Saint-Nicolas « Constant-Dutilleux » Centre maternelle 3070 A (Arras 3) et Saint-Nicolas « Charles-Desavary » élémentaire 3069 Z
- Saint-Pol « La Fontaine » élémentaire 2061 D (Saint-Pol) et Saint-Pol « Jacques Prévert » élémentaire 2062 E (Saint-Pol)

Transformations :

transformation du poste de directeur élémentaire d'école en poste d'adjoint élémentaire :

- Boiry-Becquerelle élémentaire 569 G (RPI n°55)- Arras 2
- Héninel élémentaire 594 J (RPI n°59)- Arras 2
- Moyenneville élémentaire 599 P (RPI n°22)- Arras 2

transformation du poste de directeur maternel d'école en poste d'adjoint maternel :

- Wamin maternelle 2024 N (RPI n°50)- Hesdin

transformation d'un poste d'adjoint élémentaire en poste de directeur élémentaire d'école :

- Hamelincourt élémentaire 593 H (RPI n°22)- Arras 2
- Wambercourt élémentaire 2000 M (RPI n°50)- Hesdin

transformation d'un poste élémentaire d'application en poste élémentaire ordinaire :

- Arras « Anatole-France » élémentaire d'application 460 N (Arras 1)
- Arras « La Fontaine » élémentaire d'application 461 P (Arras 1)
- Le Portel « Aristide-Vallois » élémentaire 1258 F (Boulogne 2)
- Outreau « Jean-Jaurès » élémentaire d'application 1253 A (Boulogne 2)

transformation d'un poste de directeur d'école d'application en poste de directeur d'école ordinaire :

- Arras « La Fontaine » élémentaire d'application 461 P (Arras 1)
- (l'école élémentaire d'application devient école élémentaire ordinaire)

transformation du poste de C.P.C. E.P.S. en poste C.P.C. Généraliste dans les circonscriptions :

- Béthune 1
- Lens

transformation de postes ZIL en postes de BD :

- 670 postes dont 33 pour les REP+

Transferts :

transfert d'un poste d'enseignant élémentaire de :

- Ligny-les-Aire « Carnot » primaire (RPI n°135) 4203 G (Béthune 2)
vers Auchy-au-Bois « Vert Bocage » élémentaire (RPI n°135) 4206 K (pour régularisation)
- Habarcq élémentaire (RPI n°26) 711 L (Arras 4)
vers Montenescourt élémentaire – réouverture de l'école

transfert d'un poste d'enseignant maternel de :

(Réorganisation du RPI n°151)

- Muncq-Nieurlet primaire (RPI°151)1227 N (Audruicq) - l'école devient élémentaire
vers Recques-sur-Hem primaire 1132 U – l'école devient maternelle

transfert de deux postes d'enseignants élémentaires de :

- Recques-sur-Hem primaire RPI n°151 – l'école devient maternelle
vers Muncq-Nieurlet primaire – l'école devient élémentaire

Nouvelle structure du RPI n°151 :

- Recques-sur-Hem maternelle : 2 postes maternels
- Muncq-Nieurlet élémentaire : 3 postes élémentaires

transfert d'un poste d'Ulisis école option D (TFC) de :

- Hersin-Coupigny « Eluard-Triolet » élémentaire 3511 E (Béthune 3)
vers Sains-en-Gohelle « Macé-Barbusse » élémentaire REP 4015 C

transfert et transformation d'un poste d'Ulisis école de :

- Calais « La Fontaine » élémentaire 1143 F - Ulisis école option A (TFA)- Calais 2
vers Calais « Châteaubriand » élémentaire 1079 L qui devient Ulisis école option D (TSLA)

transfert d'un poste de titulaire mobile de :

- Boulogne-sur-Mer « Edouard-Herriot » maternelle 393 R (Boulogne 1)
vers Boulogne-sur-Mer « Jean-Pierre Florian » maternelle 391 N (Boulogne 1)
- Boulogne-sur-Mer « Bucaille-Pelletan » primaire 4113 J (Boulogne 1)
vers Boulogne-sur-Mer « Deseille » élémentaire 1184 A (Boulogne 1)

transfert du demi-poste d'adjoint (ULE) en milieu pénitentiaire de :

- Vendin-le-Vieil Centre Pénitentiaire (rattaché à l'école élémentaire « Jean-Jaurès » de Vendin-le-Vieil 1390 Z)
vers Bapaume Centre de Détention

Mise en place de directions unique et partielle en R.P.I. :

- PI n°22 : Hamelincourt élémentaire – direction unique élémentaire à 5 classes (au lieu d'une direction unique élémentaire à 5 classes à l'école de Moyenneville)
- RPI n°50 : Wambercourt élémentaire – direction unique élémentaire à 3 classes (au lieu d'une direction unique maternelle à 3 classes à l'école de Wamin)
- RPI n°55 : Boyelles élémentaire – direction unique élémentaire à 5 classes (au lieu d'une direction partielle élémentaire à 4 classes à l'école de Boyelles (pour Boyelles et Saint-Léger-les-Croisilles) et d'une direction autonome à Boiry-Becquerelle)
- RPI n°59 : Chérisy élémentaire – direction partielle élémentaire à 2 classes à l'école de Chérisy (pour Chérisy et Héninel) au lieu des directions autonomes à Chérisy et Héninel
- RPI n°82 : Villers-au-Bois élémentaire – direction unique élémentaire à 5 classes.

R.P.I.- Extension et dissolution

RPI n°119

(Dohem Centre primaire 1850 Z et Dohem Maisnil pas d'école) – Aire-sur-la-Lys

- Dissolution du RPI intracommunal n°119

RPI n°142

(Audincthun primaire 1744 J, Dennebroeucq élémentaire 1751 S et Reclingham primaire 4297 J) – Saint-Omer 1

- Dissolution du RPI n°142
- retrait de l'école primaire d'Audincthun du RPI (1 poste maternel et 1 poste élémentaire)
- Création d'un RPC à Dennebroeucq entre les communes de Dennebroeucq, Reclingham et Coyecques
- intégration dans le RPC de l'école primaire de Coyecques 1750 R (1 poste maternel et 2 postes élémentaires)

Fermetures et transfert :

- fermeture de l'école primaire de Coyecques et transfert du poste maternel et des deux postes élémentaires vers l'école élémentaire de Dennebroeucq (qui devient école primaire)
- fermeture de l'école primaire de Reclingham et transfert du poste maternel et du poste élémentaire à l'école élémentaire de Dennebroeucq (qui devient école primaire)

RPI n°29

- Commune de Hucqueliers
- école primaire (hors RPI) 3938 U = 1 poste maternel et 2 postes élémentaires
- **extension** du RPI n°29 (Alette, Bimont et Clenleu) à la commune de Hucqueliers

Etablissements spécialisés

Calais A.S.H.

Ouverture d'un poste d'adjoint spécialisé option D à :

- Rang-du-Fliers "Les Saules" IME 2558 U (EPDAHAA) (pour projet d'unité externalisée)

Pour régularisation : (Dispositif EMAUTIS)

Transfert d'un poste d'adjoint spécialisé option D de :

- Hucqueliers I.M.E. 2940 J (La Vie Active) vers
- Longuenesse « René Carbonnel » I.M.E. 2832 S (La Vie Active)

Liévin et Lens A.S.H.

- Ecoles maternelle, élémentaire "A. Berteloot" et IEM "Vent de Bise-Dupas" de Liévin
- Ecole élémentaire spécialisée et IEM

- **Retrait** du poste de directeur spécialisé implanté à l'école élémentaire spécialisée "A. Berteloot"

- **Transformation** de l'école élémentaire spécialisée en une école ordinaire à 5 classes, avec une **création** d'un poste de directeur ordinaire.

- **Création** d'une unité d'enseignement au sein de l'IEM Vent-de-Bise-Dupas par transfert de 4 postes spécialisés actuellement implantés à l'école élémentaire "A. Berteloot" (1 poste d'adjoint déchargeant le directeur spécialisé ; 3 postes d'adjoints ULIS C)

- **Dotation** de l'unité d'enseignement de 0,25 ETP d'adjoint spécialisé supplémentaire au titre de la coordination pédagogique.

Ecole maternelle

- **Transfert** d'un poste spécialisé (poste d'adjoint spécialisé ULIS C) vers l'Unité d'Enseignement de l'IEM Vent-de-Bise-Dupas.